



Institut National  
de l'Économie  
Circulaire

# Webinar « Le mieux-disant au service de l'économie circulaire »

Jeudi 4 février 2021

---

# L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les actions de l'Institut s'articulent principalement autour de 4 axes : réflexion, plaidoyer, mise en œuvre et sensibilisation à l'économie circulaire.



# Décryptage de la loi AGEC & Focus thématiques

Loi relative  
à la lutte contre  
le gaspillage et à  
l'économie circulaire

ANALYSE ET DÉCRYPTAGE



FÉVRIER 2020

MISE À JOUR APRÈS PROMULGATION DE LA LOI  
le 10.02.2020



## FOCUS ÉVÉNEMENTIEL

Économie circulaire et  
événementiel : une mutation  
nécessaire pour le secteur



En partenariat avec  
**LE QUAI**



## FOCUS NUMÉRIQUE

Quels changements pour le secteur suite  
à l'adoption de la loi ?



MARS 2020



## FOCUS TEXTILE

Quels changements  
suite à l'adoption de la loi ?



## FOCUS INFORMATION DU CONSUMMATEUR

Quels changements suite à  
l'adoption de la loi ?



## FOCUS ÉNERGIE

Quels changements pour le secteur suite  
à l'adoption de la loi ?



MARS 2020



## FOCUS COLLECTIVITES TERRITORIALES

FAVORISER LA TRANSITION  
DES TERRITOIRES VERS UNE  
ECONOMIE CIRCULAIRE

Décryptage de la loi AGEC, du plan de  
relance et recommandations



# PROGRAMME

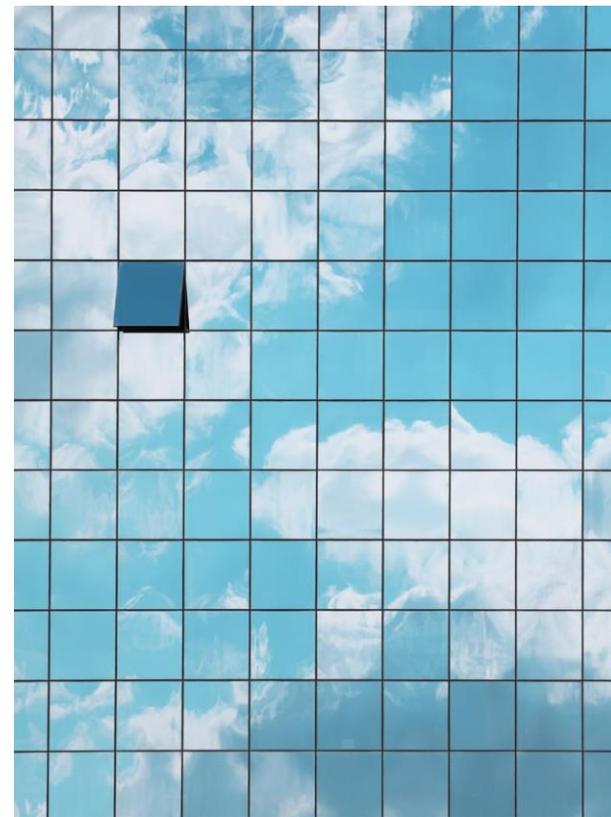
- Ouverture par [Emmanuelle Ledoux](#), Directrice de l'INEC
- Etat des lieux de la commande publique au service de l'économie circulaire par [Marline Weber](#), Responsable des affaires juridiques et européennes de l'INEC
- Le cadre juridique du mieux-disant par Maître [Laurent Bidault](#), Avocat fondateur et associé chez Novlaw Avocats
- Les pratiques d'achats circulaires de l'Etat (DAE) avec [Julie Boulet](#), Cheffe de projet achats responsables
- La stratégie achats circulaires de la Métropole du Grand Paris avec [Hortense Mourier](#), Cheffe de service Développement économique durable
- Echanges et questions

# Pourquoi intégrer l'EC dans les achats ?

Les achats représentent l'un des principaux leviers de la transition écologique :

- **En raison de leur poids économique** (*la commande publique représente à elle seule 10% du PIB*)
- ⇒ Les volumes d'affaires engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs.
- ⇒ - **En raison du rôle exemplaire des pouvoirs publics\***  
Pilier de la stratégie de transition des territoires vers l'économie circulaire

\*Circulaire du premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable



# Une volonté publique de prise en compte de l'économie circulaire

- ✓ **Paquet économie circulaire européen** : “Les marchés publics peuvent jouer un rôle clé dans l'économie circulaire”
- ✓ **La loi de transition énergétique pour la croissance verte 17 août 2015** : “La commande publique est mise au service de la transition vers l'économie circulaire”
- ✓ **Le Plan national d'action pour les achats publics durables 2014-2020** : objectif de 30% des marchés publics comprenant une clause environnementale à l'horizon 2020
- ✓ **Feuille de route Economie circulaire** : « Faire de la commande publique un levier pour développer l'économie circulaire »

# Comment intégrer l'économie circulaire dans la commande publique ?

Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics\* :

Une prise en compte des objectifs de développement durable :



## ✓ 1. Dès la définition du besoin

*Sourcing, partenariats d'innovation, performances environnementales, exigences fonctionnelles...*

## ✓ 2. Dans l'attribution du marché

*Coût global / Evaluation multicritères de l'offre « économiquement la plus avantageuse »*

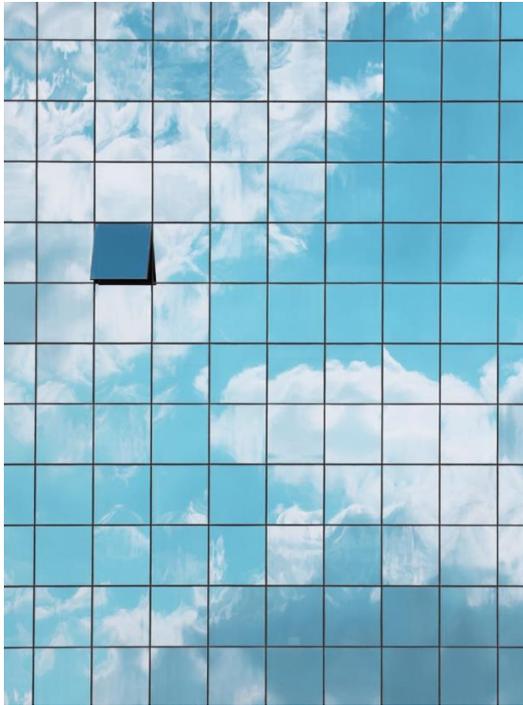
\*Transposition de la directive 2014/24/UE

# FREINS ET LEVIERS A LA COMMANDE PUBLIQUE CIRCULAIRE

- ❑ Lié au manque de **reconnaissance du rôle stratégique des acheteurs**
  - ❑ Lié au manque de connaissance des possibilités juridiques et techniques, des enjeux d'économie circulaire : renforcement de la **formation et développement d'outils**
  - ❑ Lié au manque de **coopération public-privé** : facilitation du **sourcing**
- 
- ❑ Lié à la difficulté d'évaluation des **critères d'économie circulaire** : développement de méthodes harmonisées d'évaluation
  - ❑ Lié au manque de visibilité et de **partage de bonnes pratiques** (plateformes, programmes, sensibilisation)

# LOI POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE 2020

## Pour une commande publique exemplaire



### ○ Des dispositions en faveur d'une commande publique circulaire

- ▶ Favoriser les biens issus de réemploi, réutilisation ou qui intègrent des matières recyclées (20% à 100% selon les produits)
- ▶ Possibilités de recours au don pour les personnes publiques afin de prévenir la production de déchets
- ▶ Les achats publics devront porter prioritairement sur des pneumatiques rechapés, et sur des constructions temporaires ayant fait l'objet d'un reconditionnement.

### ○ Le volet manquant de l'accompagnement des acheteurs :

- ▶ Mise à disposition d'outils d'ACV / critères économie circulaire et clauses types

# Evolutions à venir

- **Propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat** : Choix de l'offre « écologiquement la plus avantageuse » / Clauses environnementales ne obligatoires dans les marchés publics
- **Avant-projet de loi Climat** (présenté en Conseil des ministres le 10 février 2020) : L'article 15 instaure une obligation pour les acheteurs publics de prendre en compte les considérations liées aux aspects environnementaux des travaux, services ou fournitures achetés.
- **Plan d'action économie circulaire européen avril 2020** :
  - la Commission européenne proposera courant 2021 des critères et des objectifs minimums obligatoires pour les marchés publics écologiques (MPE) dans la législation sectorielle.
  - Elle soutiendra le renforcement des formations et la diffusion de bonnes pratiques
- **Plan de relance** : 30% milliards consacrés au « verdissement de l'économie »

# PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES



## ÉTAPES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES ACHATS

GUIDE OPÉRATIONNEL PAR



# Le cadre juridique du mieux-disant

---

**Laurent Bidault**

**Avocat fondateur  
-  
NOVLAW Avocats**

AVOCATS  
**NOV  
LAW**

# Définition du mieux-disant

- **Mieux-disant** : Se rapporte généralement à l'offre économiquement la plus avantageuse, mais ce serait avoir une approche restrictive...
  - « *Le marché est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution* » (L2152-7 CCP).
  - Critères : prix/coût global ou prix/coût global **et** critères techniques, qualitatifs, environnementaux... → libre choix de l'acheteur
- **Mais mieux-disant ne veut pas (plus) dire économiquement la plus avantageuse** : Achat n'est plus appréhendé par le seul prix mais intégration de l'ensemble des coûts...

# En amont, la définition du besoin

- **Définition préalable du besoin :**
  - Etape obligatoire et essentielle en amont du lancement de la procédure ;
  - Détermination de la nature et de l'étendue avec précision en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ;
  - Besoin précisé dans les documents du marché ;
  - Références à des spécifications techniques, liées et proportionnées à l'objet du marché : processus ou méthode spécifique de production attendue, cycle de vie du produit, normes, label, écolabel ou équivalent
  - Références à des marques, brevet, procédé de fabrication déterminée, sauf si susceptible de créer une distorsion de concurrence
  - → **Attention au risque de discrimination** (ex : ne pas exiger des candidats une offre exclusive de produits certifiés par une seule marque)
  - **Le besoin et des offres attendues se traduisent ensuite dans le choix des critères de sélection**
- **Comment définir son besoin ?** Sourcing, études, AMO,.... **Cf. Intervention de la DAE**

# En amont, la définition du besoin

## ○ Focus sur les écolabels :

- **Label** : Document, certificat, attestation qui prouve que les ouvrages/produits/services, les procédés remplissent certaines caractéristiques.
- Doit être notamment reposer sur des critères objectivement vérifiables et non-discriminatoires, conditions d'obtention fixées par un tiers
- L'acheteur peut exiger label si :
  - Lien avec l'objet du marché
  - Permet de définir les prestations attendues
  - Doit accepter tous les labels confirmant que les caractéristiques exigées par le label en cause sont remplies → mention de « *ou équivalent* »

# Le choix des critères

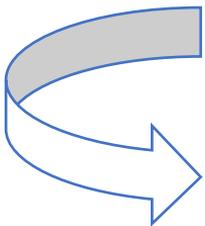
- **Critères :**
  - prix/coût
  - prix/coût **et** critères « techniques »
- **Encadrement du choix des critères de sélection des offres :** les critères doivent...
  - objectifs et suffisamment précis pour ne pas permettre un choix discrétionnaire de l'acheteur (« *une liberté de choix illimitée* » - L. 2152-8 CCP).
  - liés à l'objet du marché **ou** à ses conditions d'exécution
  - respecter les grands principes de la commande publique et notamment l'égalité de traitement des candidats.
  - Les critères doivent permettre une véritable concurrence.



# Les conditions d'exécution

- **Les conditions d'exécution :**
  - Précisées dans les clauses du marché et liées à son objet.
  - Prise en compte notamment de considérations liées à l'environnement, au domaine social...(L. 2112-2 CCP)
- **Prise en compte du cycle de vie :** conditions d'exécution « *peuvent notamment se rapporter à un processus spécifique de production, de fourniture ou de commercialisation ou à un processus spécifique lié à un autre stade du cycle de vie...* » (L. 2112-3 CCP) → **va dans une logique de l'économie circulaire**
- **Le cycle de vie ? :** ensemble des étapes successives ou interdépendantes (R&D, production, commercialisation, conditions de commercialisation, transport, maintenance) tout au long de la vie du produit, depuis l'acquisition des matières premières jusqu'à élimination, remise en état ou fin de l'utilisation.
- Acheteur doit communiquer les données attendues des candidats et la méthode qu'il utilisera pour apprécier le cycle de vie

# Quel(s) critères ?



## Traduction dans les critères de sélection du mieux disant ?

- **Critère unique ou pluralité de critères** : L'acheteur a le choix entre un critère unique – obligatoirement le prix ou le coût – ou une pluralité de critères – incluant nécessairement le prix ou le coût.
- Le choix du critère unique ou de plusieurs critères est décisif dans une démarche d'achat intégrant les enjeux liés à l'économie circulaire

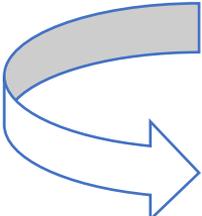
# Quel(s) critères ? Prix VS Coût

- **Choix entre un critère unique prix ou un critère unique coût est déjà décisif...**
- **Le prix :**
  - Cas exceptionnels → autorisé uniquement si le marché porte sur des services/fournitures standardisés dont la qualité est insusceptible de varier d'un opérateur économique à l'autre ;
  - De fait, pas adapté sauf si on est dans le cadre d'un standard intégrant dimension environnementale, économie circulaire.
- **Le coût :**
  - Permet de prendre en compte coût initial d'acquisition + coûts engendrés **par le cycle de vie** du produit
  - → Prise en compte des coûts externes liés notamment aux impacts environnementaux des activités
  - **Choix du mieux disant est favorisé en privilégiant des prestations plus durables et de meilleure qualité**

# Quel(s) critères ? Pluralité de critères

- **Prix + autres critères** : Une pluralité de critères incluant nécessairement le prix ou le coût et certains ou tous les critères suivants :
  - Critère qualitatif, en termes de valeur technique ou fonctionnelle, d'esthétique, de conditions de production et de commercialisation, de caractère innovant, de performance en matière de protection de l'environnement, de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture ;
  - Critère de délai d'exécution, de livraison, de service après-vente, d'assistance technique ou d'interopérabilité ;
  - Critère d'organisation et de qualification du personnel ;

Critères environnementaux ou sociaux.



**Approche multi-critères plus efficace pour l'inclusion des enjeux liés à l'économie circulaire**

# Les critères environnementaux et sociaux

- Quelques remarques...
  - Acheteur peut exiger un label/écolabel particulier en tant que moyen permettant de prouver que les travaux/fournitures/services correspondent aux caractéristiques requises
  - Critère RSE : attention à ce qu'il soit lié à l'objet du marché
  - Critère environnemental : ne doit pas être subjectif → les candidats doivent disposer de l'ensemble des informations pour y répondre ;
  - Sous-critères environnementaux : conditions de productions et de commercialisation, performances en matière de protection de l'environnement...

# Mise en œuvre des critères

- Les critères doivent être définis avec précision de façon à permettre à tous les soumissionnaires raisonnablement informés et normalement diligents de les interpréter de la même manière.
- Donner de l'importance aux critères notamment au regard de l'objet du marché, les objectifs poursuivis et fixés dans le marché.
- **Pondération des critères** : affecter à chacun des critères un coefficient chiffré (obligatoire en procédure formalisée). Offre est analysée globalement au regard de l'ensemble des critères.
- **Hiérarchisation des critères** : classement des critères par ordre décroissant d'importance.
- **Liberté de pondération des critères** mais... doit être non discriminatoire et en lien avec l'objet du marché et l'indentification de l'offre la mieux-disante

# Les pratiques d'achats circulaires de l'Etat

---

**Julie Boulet**

**Cheffe de projet Achats  
responsables  
Direction des Achats de  
l'Etat**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| Direction des Achats  
de l'Etat



**Institut National  
de l'Économie  
Circulaire**

# L'Etat acheteur responsable

## La direction des achats de l'Etat et le pôle achats responsables

- ❖ Direction interministérielle à compétence nationale créée le 03 mars 2016 (service des achats de l'Etat entre 2009 et 2016) placée auprès du ministre en charge des comptes publics)
- ❖ Définit, sous l'autorité du Premier Ministre, la politique des achats de l'Etat + EP (hors achats de défense et de sécurité) et pilote sa mise en œuvre – environ 35Md€/an
- ❖ Porte ou fait porter, pour certains segments d'achat, les stratégies et marchés interministériels

### 5 axes de performance :

- Performance économique
- Accès des PME à la commande publique
- Achats d'innovation
- **Performance environnementale**
- **Performance sociale**

### Pôle achats responsables :

- Orientations environnementales / sociales
- Mesure de la performance: objectifs- indicateurs
- Stratégies et marchés intermin responsables
- Professionnalisation / Conseil / Animation réseau
- Gouvernance et représentation Etat acheteur

responsable

# L'Etat acheteur responsable

## Le mieux-disant au service des achats responsables

- ❖ Rechercher le mieux disant = différencier les offres les plus vertueuses au-delà de la qualité environnementale (ou sociale) minimale exigée dans le cahier des charges – répartition obligations / critère d'attribution
- ❖ S'appuie sur des critères :
  - ❖ Non discriminatoires mais discriminants (= différenciants) – sourcing
  - ❖ Précis, proportionnés, objectifs, transparents (tangibles et mesurables/analysables) – moyens de preuve robustes (*attention au bonus au plus gros menteur*)
  - ❖ Engageant les candidats à s'investir sur le plan environnemental (ou social) – visibilité et pondération suffisante
  - ❖ Engageants et suivis en phase d'exécution
- ❖ Critère performant au sens de la politique achats responsables de l'Etat:
  - ❖ Détaché des autres critères (*hors valeur technique*)
  - ❖ Combiné à une condition d'exécution / spécification technique
  - ❖ Pondéré à un minimum de 10% de la note totale d'attribution du marché

# L'Etat acheteur responsable

## Le mieux-disant au service de l'économie circulaire

- ❖ Maximiser les achats circulaires / atteindre les objectifs et obligations de l'acheteur même si l'achat n'est pas 100% circulaire
  - ❖ Exemple : achat de produits issus du réemploi ou réutilisation ou contenant des matériaux recyclés – minimum 20% (art. 58 loi AGECE)
  - ❖ *Achats circulaires Etat : matériel et consommables d'impression, téléphonie mobile, serveurs, papier recyclé, masques textiles\* – voir détails slide annexe*
- ❖ S'applique à toute considération environnementale concourant à l'économie circulaire
  - ❖ Exploitation des ressources et production responsables (*exemples : papier FSC / plantes bio\**)
  - ❖ Ecoconception (écolabels type I, recyclabilité – *exemple matériels d'impression\**)
  - ❖ Allongement de la durée de vie (indice de réparabilité depuis janvier 2021 !)
  - ❖ Prévention et gestion des déchets (*exemple recyclage masques textiles\**)
  - ❖ Recours aux acteurs de l'ESS (*exemple consommables d'impression\**)

\* Voir détails en slide annexe

# L'Etat acheteur responsable

## Le mieux-disant au service de l'économie circulaire

- ❖ Mise à disposition d'informations environnementales / économie circulaire
  - ❖ Fourniture obligatoire d'informations vs. critère d'attribution sur les modalités de reporting
  - ❖ Exemple : information obligatoire caractère recyclé / recyclable / issu du réemploi, durée de vie (bornes de recharge), critère d'attribution sur le format de reporting économie circulaire (exemple pièces détachées réemployées, supervision énergétique)
- ❖ S'applique aussi aux achats de service et de prestation intellectuelle. Exemples :
  - ❖ Service avec fournitures (nettoyage, entretien des espaces verts)
  - ❖ Développement informatique : éco-conception logicielle
  - ❖ AMO : conseil et recommandations prenant en compte les enjeux d'économie circulaire / de performance environnementale

# L'Etat acheteur responsable

## Freins et enjeux

- ❖ Existence d'une offre cohérente et suffisante sur le plan environnemental – importance du sourcing
- ❖ Disponibilité de moyens de preuve irréfutables vs. risque de greenwashing
- ❖ Acculturation et montée en compétence des acheteurs, de plus en plus demandeurs et sollicités (loi AGEC, Convention citoyenne pour le climat)

### Actions de professionnalisation :

- Cycles de formation achats responsables
- Journée annuelle d'échange de pratiques
- Animation d'un réseau social professionnel
- Nombreux guides généraux et sectoriels

### Exemples de guides (détails en annexe) :

- Fiches méthodologiques « Réussir son achat responsable » - DAE – T1 2021
- Guide de l'achat de numérique responsable – DAE, INR
- Recueil solutions suppression du plastique à usage unique - DAE
- Aspects sociaux de la commande publique - DAJ

# L'Etat acheteur responsable - Annexe

## Exemples d'achats circulaire – Réemploi, réutilisation, matériaux recyclés

- ❖ Matériel d'impression : **obligation** de proposer une offre en occasion révisée + **critère d'attribution** sur le taux de plastique recyclé des matériels neufs
- ❖ Consommables d'impression: **consommation exclusive** de références manufacturées pour les services de l'Etat (lots dédié), jusqu'à épuisement de la référence
- ❖ Mobiles : **obligation** de proposer au moins une référence en version reconditionnée au catalogue (en complément de la référence neuve)
- ❖ Serveurs : **critère d'attribution** sur le taux de plastique recyclé (en complément d'autres **obligations** environnementales)
- ❖ Papier : engagement politique vers **100% de papier recyclé** ([circulaire PM 25/02/2020](#))
  - **Obligation**, pour le titulaire, de présenter des références en papier recyclé, dans différentes blancheurs
- ❖ Masques textiles : **critère d'attribution** sur le pourcentage de fibres recyclées ou issues de l'agriculture biologique (coton)

# L'Etat acheteur responsable - Annexe

## Exemples d'achats avec autres considérations environnementales pour une économie circulaire

- ❖ Papier : en cas de rupture des références en papier recyclé, **approvisionnement exclusif** en papier issus de forêts gérées durablement (labels FSC/PEFC)
- ❖ Entretien des espaces verts : **obligations** de lutte contre le gaspillage de l'eau, interdiction du plastique à usage unique, bois FSC, prévention et gestion des déchets, végétaux appropriés, moins consommateurs eau et produits, propices à la biodiversité + **critère** proportion de produits écolabellisés (p.ex engrais, végétaux), consommables et produits durables, performance des engins...
- ❖ Matériels d'impression : **obligation** équipements recyclables, économes en énergie, disponibilité des pièces détachées et des mises à jour logiciel, support du papier recycle ... + **critères d'attribution** écolabels, émissions de polluants, fonctions embarquées d'économie d'énergie et niveau de consommation énergétique (inclus dans le critère coût)
- ❖ Consommables d'impression : **approvisionnement exclusif** en consommables remanufacturés + **critère d'attribution** sur le nombre de produits remanufacturés par l'ESS

# La stratégie achats circulaires de la Métropole du Grand Paris

**Hortense Mourier**

**Chef de service  
Développement  
économique durable**



# La Métropole du Grand Paris



Trois compétences partagées  
avec les communes et les territoires

Deux compétences propres

- **131** communes et **11** territoires



développement  
économique



aménagement



habitat



protection environnement  
politique du cadre de vie



GEMAPI

# La Métropole du Grand Paris

## Trois niveaux d'intervention

---

- ❖ Politique d'achats métropolitaine
- ❖ Politique d'investissements métropolitaine
- ❖ Politique d'achats des communes et des établissements publics territoriaux

# Aménagement de la Plaine Saulnier / Centre aquatique olympique

## Ambitions du projet

---

### ❖ **Charte pour l'emploi et le développement territorial**

- Exigence d'insertion social. Objectif : 10% des heures travaillées.
- Accès à la commande publique des TPE / PME. Objectif: au moins 25% du montant global des marchés.
- Chantiers socialement exemplaires. Objectif: lutte contre le travail illégal, l'emploi précaire, discriminations, etc.

### ❖ **Charte environnementale**

- Optimisation du bilan carbone de la logistique chantier
- Gestion des déchets
- Gestion des consommations
- Prévention des nuisances acoustiques, visuelles et limitation des pollutions de l'air, de l'eau et des sols

# Aménagement de la Plaine Saulnier / Centre aquatique olympique

Chantier de déconstruction (de mars 2020 à mars 2021)

## La valorisation des matériaux issus de la déconstruction

- **Bétons concassés revalorisés sur le site à 99%** : en remblais des zones dépolluées mais également pour la structure des futures voiries de la ZAC.
- **Bois (y compris peints et traités) revalorisés à 80%**
- **Verre revalorisé à 60%**
- **Plâtre revalorisé à 80%**
- **Déchets électriques revalorisés à 99%** (filères DEEE).
- **Mobiliers revalorisés à 70%** (au-delà de la réglementation fixée aujourd'hui à 30%).

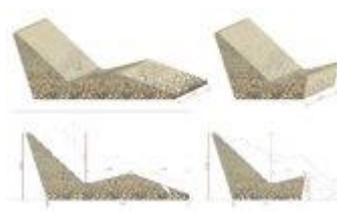


# Aménagement de la Plaine Saulnier / Centre aquatique olympique

Chantier de déconstruction (de mars 2020 à mars 2021)

## Les ambitions en matière de réemploi

Stockage des matériaux (phase olympique) puis réutilisation dans les sous-couches de voiries ou les mobiliers en béton (phase héritage):



Construction d'un kiosque à partir de matériaux du site réemployés, localisés dans le futur parc:



# Aménagement de la Plaine Saulnier / Centre aquatique

Chantier de déconstruction (de mars 2020 à mars 2021)

## Le réemploi

Tableau récapitulatif de la masse mobilière cédée :

	POIDS UNITAIRE MOYEN ESTIME	Masse	Masse mobilière totale
	kg	tonne	tonne
ARMOIRE	80	66,58	149,26
CAISSON	20	28,72	
BUREAUX	70	15,19	
BUFFET BAS	25	6,325	
CHAISES	20	20,98	
TABLE	25	4,475	
CANAPÉ	70	0,84	
ÉTAGÈRE	50	3,25	
VESTIAIRE	40	2,6	



# Aménagement de la Plaine Saulnier / Centre aquatique olympique

Chantier de dépollution (octobre 2020 à décembre 2021)

- 35 000m<sup>3</sup> de matériaux évacués (sur les 187 000m<sup>3</sup> de matériaux excavés)
- Les 35 000m<sup>3</sup> soustraits sont remplacés par les matériaux issus de la démolition (bétons concassés)
- 72% des terres polluées sont évacuées par voie fluviale.



# Le Programme d'accompagnement Achats circulaires et solidaires

## Un programme opérationnel

- ❖ Objectif : accompagner l'**intégration des critères d'économie circulaire dans les stratégies d'achat** des participants pour stimuler l'économie circulaire.
- ❖ Projet porté par la **Métropole du Grand Paris, l'OBSAR, l'INEC et les Canaux**
- ❖ **37** (édition 1) **et 34** (édition 2) participants volontaires publics/privés engagés dans l'intégration de l'économie circulaire dans leurs achats.

### Objectifs :

- Créer et partager des connaissances
- Avoir un impact réel
- Sensibiliser et convaincre



# Le Programme d'accompagnement Achats circulaires et solidaires

## Edition 1 – retour d'expérience



Ce Programme-action bénéficie du soutien du Ministère de l'Environnement et des Infrastructures aux Pays-Bas, pionnier des Green Deals Achats Circulaires en Europe.



Les participants engagés : Aéroports de Paris, AFNOR, CEMEX, Commissariat à l'Énergie Atomique, GRDF, La Poste, Direction des Achats de l'État, Ministère des armées, Etablissement Public Territorial Est Ensemble, Batigère, CACIC, CAHPP, Camposphere, Ecovadis, Eqosphere, EDF, Groupe Up, Helpevia, Humana, Mairie de Fontenay sous Bois, Mairie de Montfermeil, Mairie de Sceaux, ONET, OPAC 36, Région Bretagne, Syctom, Universcience, Ville de Meudon, Ville des Lilas

# Le Programme d'accompagnement Achats circulaires et solidaires

Edition 2 - présentation

Un programme organisé en **2 parcours** :

## Parcours « ACTIVATION »

*Pour les profils plus généralistes  
mais pas nécessairement*

Pour les participants qui souhaitent avoir un **panorama le plus large possible** sur les achats circulaires et solidaires et qui sont dans une logique de **réflexion globale**

## Parcours « ACCELERATION »

*Pour les acheteurs mais pas  
exclusivement*

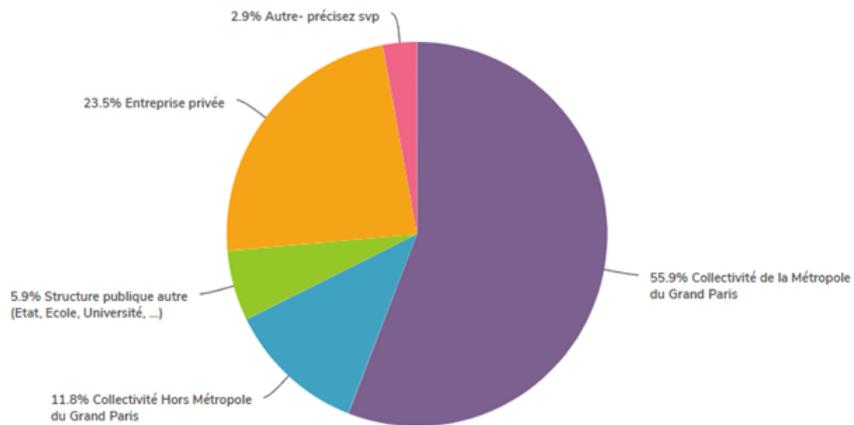
Pour les participants qui ont un **projet concret d'achat** ou un segment d'achat sur lequel ils souhaitent travailler avec un accompagnement plus **individualisé**

Des parcours enrichis et complétés de **sessions communes** et de **sessions « à la carte »**

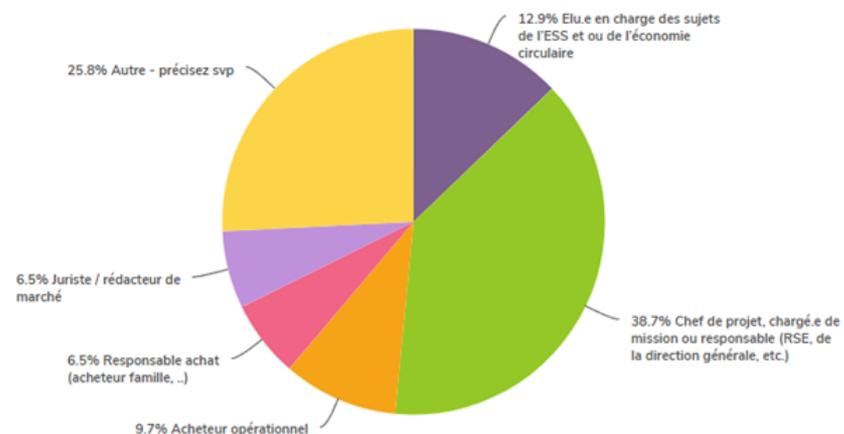
# Le Programme d'accompagnement Achats circulaires et solidaires

## Edition 2 - présentation

### L'origine des participants



### Les fonctions des participants



Merci



Échanges &  
Questions



Institut National  
de l'Économie  
Circulaire

---

174 rue du Temple  
75003 Paris

01 84 06 33 16  
contact@institut-economie-circulaire.fr

**RETROUVEZ-NOUS SUR**  
[institut-economie-circulaire.fr](http://institut-economie-circulaire.fr)

---